

CRÉPOL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2019:

Etat des restes à réaliser 2018 :

Mme le Maire présente l'état des restes à réaliser :

En dépenses: Les dépenses prévues en faveur du BEAUR pour la modification du PLU, et pour le bureau d'études CAMBIUM concernant le projet de la place de l'église, n'ayant pas été effectuées totalement en 2018, il y a lieu de reporter la somme de 4 284.00 euros correspondant à ces frais d'études.

En recettes : Le solde des subventions prévues en 2018, pour un montant total de 4 284.00 euros est à reporter pour 2019.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état des restes à réaliser.

Vote du compte administratif 2018:

Mme le Maire présente le détail du compte administratif 2018.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00	14 534.45€	0.00	156 206.17€	0.00	170 740 62€
Opérations 2018	124 034.86€	60 461.61€	288 690.57€	328 293.43€	412 725.43€	388 755.04€
Totaux	124 034.86€	74 996.08€	288 690,57 €	484 499.60€	412 725.43€	559 495.66€
Résultats clôture	49 038,80 €	0.00	0.00	195 809.03€	0.00	146 770,23 €
Restes à réaliser	4 284.00 €	4 284.00€			4 284.00€	4 284.00€
Totaux cumulés	128 318.86€	79 280.08€	288 690.57€	484 499.60€	417 009.43€	563 779.66€
Résultats définitifs	49 038.80€	0.00	0.00	195 809.03€	0.00	146 770.23€

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2018 de la commune tel que résumé ci-dessus.

Vote du compte de gestion commune 2018:

Mme le Maire présente le compte de gestion au conseil municipal.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2018:

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la SF	Résultat exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	14534.45 €		-63 573.25€	Dépenses 4 284.00€ Recettes 4 284.00€	0.00€	- 49 038.80€
Fonct.	167 575.72 €	11 369.55€	39 602.86€			195 809.03€

Le CM, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	195 809.03 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c1068)	49 038.80 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	146 770.23 €
Total affecté au compte 1068 :	49 038.80 €
Pour mémoire	49 038.80 €
Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne D001	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne D002)	0,00 €

ONF Programme 2019:

Mme le Maire présente le bilan de l'année 2018 de l'ONF concernant la forêt de Bourdogne. Les recettes s'élèvent à 12 837.00 euros pour la vente de bois et affouage. Les dépenses s'élèvent à 7 150.74 euros, pour débroussaillage, entretien, maintenance, garderie. Le bilan de l'année 2018 est de 5 686.27 euros.

Mme le Maire présente le programme 2019 des actions proposées dans la forêt de Bourdogne : Recettes: Vente de coupes de bois : 3 410 € HT - Dépenses: Frais de garderie, travaux patrimoniaux : 2 794 € HT

Consultation pour avis sur le projet du Sage:

La Commission Locale de l'Eau a adopté le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence. Ce projet concerne un vaste ensemble de ressources en eaux souterraines indispensables à l'alimentation en eau potable des populations, au développement économique du territoire et au fonctionnement des cours d'eau. Le projet de SAGE a pour objet d'orienter l'action des différents acteurs qui ont une influence sur la ressource en eau, de manière à atteindre les objectifs d'intérêt général et de gestion équilibrée et durable de la ressource déclinés en fonction des enjeux du territoire, permettant de satisfaire aux principes portés aux articles L.211-1 et L.430-1 du Code de l'Environnement.

Au travers d'un Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), d'un Règlement et de ses documents cartographiques, le projet de SAGE prévoit les orientations suivantes visant la sauvegarde des ressources en eau : assurer une gestion quantitative durable et équilibrée permettant la satisfaction des usages (eau potable, irrigation, industries) dans le respect des milieux, maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux, consolider et améliorer la connaissance des eaux souterraines et conforter la gouvernance partagée et l'information.

Le CM émet un avis favorable sur le projet de SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence présenté par la Commission Locale de l'Eau, et autorise Madame le Maire à signer cet avis qui sera transmis à la Commission Locale de l'Eau.

Avis sur le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines :

Madame le Maire rappelle l'enquête publique qui a lieu du 11 février au 14 mars 2019 inclus concernant le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles, dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines (hors prélèvements dans le Rhône et l'Isère) pour une durée de 3 ans.

Le CM doit donner son avis sur ce dossier et émet un avis favorable sur le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles, dans le bassin versant topographique du secteur Drôme des Collines.

Délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence :

Mme la Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 30 mars 2015 fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence. Mme Le Maire propose de différencier la durée des jours d'absence pour un mariage et pour un PACS, et de retenir à compter du 1^{er} mars 2019 une durée d'un jour pour le pacs de l'agent. Le CM, à l'unanimité des membres présents, adopte cette décision.

Divers:

- Lecture d'un courrier d'une personne souhaitant postuler pour le poste de 10h30 d'agent d'entretien.
- L'association Garochat organise une après-midi et une soirée cinéma le samedi 23 mars 2019 et sollicite la commune, pour une location gratuite de la salle des fêtes à cette occasion. Le CM décide d'accorder une gratuité de la salle des fêtes pour le 23/03/2019 à l'association Garochat, comme aux autres associations communales.
- Mme le Maire informe le CM, que l'association « Drôme en chemins » sera présente dans la commune au cours de l'hiver 2019-2020, animation financée par VRAgglom. Le thème de la nouvelle saison de contes sera « La Femme ».